

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 12 février 2014.

Le douze février deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le six février deux mille quatorze s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Gwénolé JOSSE, M. Christian GOURMELEN, Adjoints.

M. Jean BISEAU, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. David AIME, M. Chaouki BOUBERKA, M. Marcel LALLIOT, Mme Maryvonne CARPENTIER, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Laurence TEREFKO	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Barbara LEVESQUE	à	M. David AIME
Mme Audrey TAMBORINI	à	Mme Nicole SIEPI
M. Serge ARJOKOWSKY	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
M. Jean-Marc SEGURA	à	Mme Anne-Claire DEFOSSEZ
Mme Wilmitte GERVAIS	à	M. Jean-Claude PINQUET

ABSENTS :

Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE
M. Mouhamadou Mustapha SECK

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Chaouki BOUBERKA

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31 suite à la démission de deux conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

COMMISSION DES FINANCES :

2014.2 FINANCES BUDGET PRIMITIF 2014

Adopte A LA MAJORITE, 4 votes contre dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville », le budget primitif de la commune de l'exercice 2014.

2014.3 FINANCES DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Décide A LA MAJORITE, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville », de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : **13,75 %**
- Taxe Foncier bâti : **25 %**
- Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

Ces taux seront portés sur l'état n° 1259 TH –TF à venir.

Ainsi que le taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **8,30%**

Ce taux sera porté sur l'état n° 1259 TEOM –C à venir.

2014.4 FINANCES OPERATION PLACE DES IMPRESSIONNISTES – MODIFICATION N° 5 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Décide A LA MAJORITE, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville », d'approuver la modification n°5 des autorisations de programme et des crédits de paiements figurant dans le tableau annexé de l'opération de la place des Impressionnistes ;

Annexe
Modification n° 5 de l'autorisation de programme et crédits de paiement
Opération de la place des Impressionnistes

Libellé des travaux	Montant TTC	Mandats cumulés	Engagem ents reportés	Crédits de paiement	
				2014	2015
Médiathèque	6 188 700	505 510	6 973	2 902 000	2 774 217
Maison de l'Enfance	3 721 545	461 100	118 945	3 141 500	0
Aménagement de la place	2 010 000	320 463	160 455	432 000	1 097 082
Transfert de la poste	778 000	38 643	23 355	448 000	268 002
Maison des associations	947 084	42 084		905 000	0
Coût total	13 645 329	1 367 801	309 728	7 828 500	4 139 300

Pour mémoire : Modification n°4

Libellé des travaux	Montant TTC	Mandats cumulés	Engagem ents reportés	Crédits de paiements	
				2013	2014
Médiathèque	6 188 700	501 654	8 524	1 696 400	3 982 123
Maison de l'Enfance	3 588 000	270 206	181 154	1 090 600	2 046 041
Aménagement de la place	2 010 000	189 762		300 000	1 520 238
Transfert de la poste	778 000	29 378	28 646	670 000	49 976
Maison des associations	694 000	23 801	19 524	374 000	276 675
Coût total	13 258 700	1 014 801	237 848	4 131 000	7 875 053

2014.5 AFFAIRES GENERALES
REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Adopter A L'UNANIMITE, à compter de 2014, le montant de la rémunération à verser aux agents recenseurs de la façon suivante :

Forfait de déplacement : **270€**

Bulletin individuel : **1,60€**

Feuille de logement : **4€**

**2014.6 CULTURE - MEDIATHEQUE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ILE DE
FRANCE - ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL**

Décide A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC une subvention au taux maximum de 35% du montant HT de l'investissement, au titre de l'équipement en matériel et mobilier, pour la future médiathèque d'une surface de plancher de 1500m².

Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document relatif à la réalisation de ce projet.

**2014.7 CULTURE - MEDIATHEQUE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC ILE DE
FRANCE - CONSTITUTION DU FONDS DOCUMENTAIRE.**

Décide A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux minimum de 20% sur le montant HT des acquisitions auprès de la DRAC Ile de France au titre de la constitution du fonds documentaire de la médiathèque pour l'année 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document relatif à la réalisation de ce projet.

**2014.8 CONVENTION TRIENNALE 2014-2016 ENTRE LA
COMMUNE ET L'ASSOCIATION AGIR POUR LA VALORISATION
PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES (A.V.E.C) / MISSION
LOCALE DE CERGY PONTOISE**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver les termes de la convention entre la commune et l'AVEC et le versement d'une cotisation dont le montant sera pour 2014 de 16 468 €.

Décide A L'UNANIMITE, que les montants pour 2015 et 2016 seront déterminés au prorata de la population en fonction des résultats du recensement de l'INSEE et après délibération des instances de l'association AVEC/ Mission Locale.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2014/2016 avec l'AVEC.

**2014.9 SPORTS
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CLUB LABELLISE
ENTENTE CERGY-OSNY-PONTOISE BASKET-BALL ET LA
COMMUNE**

Décide A L'UNANIMITE, d'approuver la convention de partenariat entre le club labellisé Entente Cergy-Osny-Pontoise Basket-Ball et la commune et le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000€ pour l'année 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le club labellisé Entente Cergy-Osny-Pontoise Basket-Ball et la commune.

**2014.10 AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

PREND ACTE, des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales concernant les affaires ci-dessus énumérées.

COMMISSION URBANISME :

**2014.11 FONCIER- DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE
LA PARTIE PIETONNE DE LA RUE MARC-ANTOINE
CHARPENTIER.**

Décide A L'UNANIMITE, de constater la désaffectation et d'approuver le déclassement du domaine public de la partie piétonne de la rue Marc-Antoine Charpentier d'une surface de 32 m².

**2014.12 URBANISME – Approbation de la modification du plan
local d'urbanisme**

Décide A LA MAJORITE, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville », d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme.

**2014.13 FONCIER
MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE POUR ANTENNE
RELAIS- SOCIETE FREE MOBILE- STADE CHRISTIAN LEON –
PARCELLE YC N° 226**

Décide A LA MAJORITE, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville », d'approuver la convention relative à la mise à disposition de la société FREE MOBILE, d'une emprise de 30 m² sur la parcelle YC n° 226 du stade Christian Léon appartenant au domaine public communal.

La convention d'occupation, consentie à titre précaire et révocable, a une durée de 12 ans, renouvelable, expressément, par périodes de 5 ans.

Décide A LA MAJORITE, 4 abstentions dont 3 du groupe de l'opposition « Une ambition pour Osny » et 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville », que la société FREE MOBILE versera une redevance d'occupation annuelle de 13 400 € (treize mille quatre cents euros), indexée sur l'indice INSEE de la construction : indice de base : 1^{er} trimestre 2013 : 1646 – indice de révision : dernier indice paru à la date anniversaire du contrat.

Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint au maire à signer la convention ci-dessus indiquée ou à en négocier, s'il y a lieu, les termes.

**2014.14 URBANISME
LIGNE NOUVELLE PARIS NORMANDIE (L.N.P.N.)
PROJET D'INTENSIFICATION DU FRET FERROVIAIRE
TRANSITANT SUR LA LIGNE S.N.C.F. A OSNY**

Décide A L'UNANIMITE, de soutenir l'action de l'association Val d'Oise Environnement contre le projet de R.F.F. d'intensification du fret ferroviaire transitant par Osny.

Décide A L'UNANIMITE, d'émettre des interrogations sur l'ampleur et les conditions d'un développement de la liaison fret par la ligne SERQUEUX-GISORS-PONTOISE- ARGENTEUIL.

Décide A L'UNANIMITE, de demander que des études soient réalisées par R.F.F donnant des assurances sur le trafic attendu entre GISORS et ARGENTEUIL, sur le traitement des nuisances supplémentaires et de la sécurité.

Décide A L'UNANIMITE, d'opter pour la réalisation d'une ligne spécifique au fret ferroviaire, privilégiant un grand contournement francilien, permettant d'absorber sans nuisances supplémentaires pour les populations riveraines, le développement du fret ferroviaire de transit nécessaire au développement économique, en respectant le cadre de vie et la sécurité des riverains.

Fait à Osny, le 17 février 2014.



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE